

Décision n° 0000 3601 du 11/07/2022

Objet :

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers délégués ;

Vu la délibération n°2021-09-28_2471 du conseil territorial du 28 septembre 2021 portant sur l'adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ;

Considérant que la FNCCR est particulièrement bien placée pour représenter l'EPT dans le domaine de l'eau ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Approuve le renouvellement, pour 2022, de l'adhésion la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour un montant de 7 650 € (sept mille six cent cinquante euros) ;

Article 2 : Précise que les dépenses sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière d'Ivry-sur-Seine

À Orly....., le 11/07/2022

Le Président de l'Etablissement
Public Territorial
(Michel Leprêtre)

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le : 11/07/2022
Publié le / Affiché le : 11/07/2022

